

Quelles aides financières pour les entreprises à partir du 1^{er} octobre ?

- soulager ou conforter votre trésorerie :
 - [les délais de paiement des dettes fiscales et sociales](#)
 - [les remises d'impôts directs](#)
 - [les prêts garantis par l'État \(PGE\)](#)
 - [les PGE résilience](#)
 - [les mesures de soutien aux entreprises qui exportent](#)
 - [le fonds de solidarité](#)
 - [la prise en charge des coûts fixes](#)
 - [l'activité partielle.](#)
- financer vos investissements et renforcer votre fonds de roulement :
 - [les prêts exceptionnels aux petites entreprises](#)
 - [les prêts bonifiés et les avances remboursables](#)
 - [les prêts participatifs Relance](#)
 - [les obligations Relance](#)
 - [Garantie de Fonds Propres Relance](#)
 - [les financements des commissaires aux restructurations et prévention des difficultés des entreprises \(CRP\)](#)
 - [le dispositif « loyers et charges locatives »](#)
 - [le prêt pour l'industrie de Bpifrance](#)
 - [le prêt croissance industrie.](#)
- consolider vos fonds propres :
 - [le fonds de transition.](#)
- obtenir une médiation :
 - [médiation du crédit](#)
 - [médiation des entreprises.](#)
- bénéficier d'une procédure auprès d'un tribunal de commerce :
 - [entreprises en difficulté : comment la Justice peut vous aider ?](#)
 - [la restructuration de la dette des entreprises grâce au traitement de sortie de crise.](#)

[Conflit en Ukraine : le soutien aux entreprises françaises impactées](#)

Des partenaires mobilisés à vos côtés

Ce plan d'accompagnement mobilise l'ensemble des partenaires des entreprises : les administrations, les représentants des professions du chiffre et du droit, les institutions financières, les fédérations d'entreprises, les associations de soutien aux chefs d'entreprises ainsi que les organismes consulaires.

Un ensemble de partenaires peuvent vous proposer un accompagnement :

- les **experts-comptables et les commissaires aux comptes** se sont ainsi engagés à vous proposer, sans surcoût, un diagnostic de sortie de crise simple et rapide.
- les **chambres de commerce et d'industrie et les chambres des métiers et de l'artisanat** proposent de sensibiliser 25 000 entreprises aux différents dispositifs de soutien, dont 5 000 qui pourront être accompagnées dans les activités les plus impactées par la crise sanitaire.
- Les **greffiers des tribunaux de commerce** mettent à votre disposition différents outils d'autodiagnostic des difficultés et d'alerte précoce, disponibles à la fois dans les greffes des tribunaux de commerce et [directement en ligne](#) ;
- Les **administrateurs et mandataires judiciaires** peuvent établir un diagnostic gratuit pour tous les chefs d'entreprises et indépendants qui le souhaitent sur leur

situation économique et financière. Ils peuvent par la suite vous proposer des pistes de traitement de vos difficultés, qu'elles soient amiables ou judiciaires.